

CDAS DU 13/10/2016

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les politiques économiques et l'austérité choisie par les dirigeants européens, loin de permettre de réduire la dette publique, continuent à la creuser.

En même temps, alors que le chômage continue son ascension exponentielle, que la précarité et l'instabilité professionnelle deviennent la norme, la Loi Travail veut aller plus loin dans la remise en cause des garanties et des droits des salariés par une banalisation du travail. Dans le même temps, les effectifs de la Fonction Publique ne cessent de diminuer, les traitements des fonctionnaires n'évoluent pas alors que le coût de la vie continue d'augmenter. La perte du pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction Publique avoisine en moyenne 8 %. Dans notre ministère, les suppressions d'emploi ont atteint des chiffres catastrophiques.

Afin de combattre ces politiques, la CGT se mobilise plus que jamais. Le 15 septembre dernier, elle a participé à une nouvelle journée d'action contre la Loi Travail. Sur tout le territoire, 110 manifestations et rassemblements ont eu lieu pour continuer de dire NON à cette loi. Plus de 170 000 salariés ont manifesté. Les agents des Finances, comme l'ensemble du monde du travail, restent catégoriquement opposés au recul des droits des salariés. La CGT continuera donc de se battre, sur tous les terrains, pour empêcher l'application de cette loi.

Le gouvernement a annoncé aux Finances une baisse du budget et des effectifs (-1 512 emplois), officiellement au nom du renforcement des moyens de la lutte antiterroriste et de la préparation du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Les services sont exsangues, les missions ne sont plus correctement effectuées, les conditions de travail se détériorent plus que jamais. Parce que ceci est inacceptable, la CGT cherchera à mobiliser les collègues pour s'y opposer.

Baisse du budget consacré à l'action sociale : on en parle et une telle décision ne peut qu'être particulièrement lourde de symboles et de conséquences pour les agents et en particulier les agents en première affectation qui sont confrontés à la modicité de leurs salaires et à une inflation des loyers dans un contexte de fortes tensions immobilières. Pour les agents actifs et retraités des Ministères Économiques et Financiers et leurs familles, l'action sociale est primordiale. Cet acquis de 1989, auquel nous sommes particulièrement attachés, a été obtenu après de longues luttes. Son but est d'aider les agents dans différents domaines et d'améliorer leurs conditions de vie. Loin de valoriser les missions sociales – le récent mouvement des assistants de service social et conseillers techniques régionaux de service social est très symptomatique du malaise généré par la dégradation

des conditions de travail et le manque de reconnaissance – le Ministère des Finances n'adapte pas le budget alloué à l'action sociale aux besoins de plus en plus importants et variés de ses agents. Ceci est inacceptable.

Pour en revenir à cette instance, la CGT Finances Publiques porte à votre connaissance, Monsieur le Président, ces trois observations :

- Premièrement, le règlement intérieur applicable au Conseil Départemental de l'Action sociale des ministères économiques et financiers de Seine et Marne était à l'ordre du jour de la séance du 22 juin 2015.
La CGT Finances Publiques demande que ce règlement soit respecté, en particulier en son article 4 (concernant la convocation des représentants du personnel) et en son article 21 (concernant la transmission aux représentants du personnel du procès verbal de la réunion précédente).
- Deuxièmement, la CGT Finances Publiques déplore depuis quelques instances un manque de fidélité et des omissions dans le compte rendu des réunions. Elle exigera dorénavant un procès verbal rectificatif pour tout manquements.
- Troisièmement, la CGT Finances Publiques souligne l'importance, en amont des séances plénières, des groupes de travail où titulaires et suppléants ont leur place, et rappelle que les actions du CDAS sont votées non pas en groupe de travail (contrairement à ce qui est indiqué dans l'ordre du jour de la présente séance), mais exclusivement en séance plénière.

Vous conviendrez certainement, Monsieur le Président, que de tels dysfonctionnements sont imputables au manque de personnel qui atteint tous les services, y compris ceux qui ont en charge l'action sociale !

Les élus CGT : BAZIR Patrice, BENCHEIKH Sophie, BORUTA Edith, HALBARDIER Karen, LOCHOUARN Denis, LOCHOUARN Isabelle
--